

RCS : BEZIERS  
Code greffe : 3402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEZIERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1988 B 00310  
Numéro SIREN : 347 946 352  
Nom ou dénomination : DELONCA

Ce dépôt a été enregistré le 08/01/2020 sous le numéro de dépôt 86

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

888310  
22886

**N° 2065-SD  
2018**

Exercice ouvert le	01/11/2017	et clos le	31/10/2018	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-1 quinquies C), cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (art. 223-I-2 quinquies C), cocher la case <input type="checkbox"/>					
Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)					

<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>	
Désignation de la société:	Adresse du siège social :
SARL DELONCA	10 Rue DES VIGNERONS
SIRET	34420 CERS
3 4 7 9 4 6 3 5 2 0 0 0 1 5	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse, en cas de changement:
10 Rue DES VIGNERONS	Tribunal de Commerce de BEZIERS
34420 CERS	le 08 JAN. 2020

<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
	SIRET

<b>B ACTIVITE</b>	
Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>
Activités de soutien aux cultures	

<b>C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065)			
1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33,1/3 %	Bénéfice imposable à 28%	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	20 724	0
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %	Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15 %	
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%
			PV exonérées art. 238 quinquies C

<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>			
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Pôle de compétitivité
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	

<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b>	
Dans le secteur productif, art. 244 quater W	Dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065)	
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	

**Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr). Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).**

Viseur conventionné	Visa : CGA
Nom, adresse, téléphone, Télécopie	
- du professionnel de l'expertise comptable : AGC MIDIMED BEZIERS	
18 Rue PIERRE LOTI 34500 BEZIERS	
Tél : 04 67 09 21 25	
- du conseil :	
Tél :	
- de l'association agréée :	
Tél :	
- N° d'agrément de l'AA :	

Désignation de l'entreprise <b>SARL DELONCA</b>			Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise <b>10 Rue DES VIGNERONS 34420 CERS</b>					
Numéro SIRET* <b>3 4 7 9 4 6 3 5 2 0 0 0 1 5</b>					
Durée de l'exercice en nombre de mois* <b>12</b>			Durée de l'exercice précédent* <b>12</b>		
			Exercice N clos le <b>31/10/2018</b>		
<b>ACTIF</b>			Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010	012	
		Autres*	014	016	
	Immobilisations corporelles*		028	030	134 697
	Immobilisations financières* (1)		040	042	4 108
	Total I (5)		044	048	134 697
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	070	99 571
		Autres* (3)	072	074	16 315
	Valeurs mobilières de placement		080	082	2 353
	Disponibilités		084	086	
	Charges constatées d'avance *		092	094	
	Total II		096	098	118 239
	Total général (I + II)		110	112	134 697
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120	7 622	
	Écarts de réévaluation		124		
	Réserve légale		126	762	
	Réserves réglementées*		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131	43 842	
	Report à nouveau		134	2 078	
	Résultat de l'exercice		136	18 078	
	Provisions réglementées		140		
	Total I		142	72 385	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	85 789	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166	14 271	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....		169	1 330	
	Produits constatés d'avance		174		
Total III		176	123 624		
Total général (I + II + III)		180	196 010		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	33 799
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	16 233
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **SARL DELONCA** Néant

Exercice N clos le 31/10/2018

**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	dont export	209		210		
	Production vendue	biens	et livraisons	215		214	
				services*	intracommunautaires	217	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires,)				222	
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224	
	Subventions d'exploitation reçues					226	
Autres produits					230	4 943	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	106 325	

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*				240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : 25 352 - immobilier : )				242	87 278
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	523	244	523
	Rémunérations du personnel*					250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	
	Dotations aux amortissements*					254	22 205
	Dotations aux provisions					256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262	63
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	110 070	

**1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)**

					270	( 3 745)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	(III)			280	65	
	Produits exceptionnels	(IV)			290	27 137	
	Charges financières	(V)			294	2 269	
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348			
Impôts sur les bénéfices*	(VII)				306	3 109	

**2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)**

					310	18 078
--	--	--	--	--	-----	--------

**B - RÉSULTAT FISCAL**

		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2	312		18 078	314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)		324		3 109		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option	(	Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249	)	251	
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				

Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342	
		Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989		
		ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44. quindécies)	138		
	Dont divers	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)	990		
		ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350
		Créance due au report en arrière du déficit			346		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655	464			

**RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS**

		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	352	20 723	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :		356		
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :				360

**RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS**

		Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2	370	20 723	372
--	--	----------------------------------	-----	--------	-----



Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL DELONCA										Néant <input type="checkbox"/> *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	192 125	442	16 233	444		446	208 359												
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456													
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480	4 108	482		484		486	4 108												
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>	<b>196 234</b>	<b>492</b>	<b>16 233</b>	<b>494</b>		<b>496</b>	<b>212 467</b>												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	112 491	532	22 205	534		536	134 697												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546													
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>	<b>112 491</b>	<b>572</b>	<b>22 205</b>	<b>574</b>		<b>576</b>	<b>134 697</b>												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5		6		7		8		9		10	
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
<b>TOTAL</b>	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % <sup>(1)</sup>			579	Régularisations		590	583	594	595												
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (CGI art 39 terdecies)								591													
<b>TOTAL</b>					596	585	597	599													

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

## RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SARL DELONCA						Néant <input type="checkbox"/> *	
<b>I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>									
<b>A NATURE DES PROVISIONS</b>			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607			
	Autres provisions réglementées		610	612	614	616			
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636			
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646			
	Sur clients et comptes rattachés		650	652	654	656			
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666			
<b>TOTAL</b>			<b>680</b>	<b>682</b>	<b>684</b>	<b>686</b>			
<b>B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>					<b>C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT</b> (Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Immob. incorporelles	700	705							
Terrains	710	715							
Constructions	720	725							
Inst. techniques mat. et outillage	730	735							
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745							
Matériel de transport	750	755							
Autres immobilisations corporelles	760	765							
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>	<b>775</b>							
						Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780	
<b>II DÉFICITS REPORTABLES</b>					<b>III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C</b>				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent <sup>(1)</sup>			982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI			995		
Déficits imputés			983	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)			996		
Déficits reportables			984	<b>IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA</b>					
Déficits de l'exercice			860	Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice			129		
Total des déficits restant à reporter			870	<b>V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)</b>			800	<input type="checkbox"/>	
<b>VI DIVERS</b>									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*							380		
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374	11 119	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378	15 078	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : SARL DELONCA												Néant <input checked="" type="checkbox"/>							
Exercice ouvert le : 01/11/2017 et clos le : 31/10/2018												Durée en nombre de mois : 12							
<b>I Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>																			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises												108							
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés												118							
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante												119							
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges												105							
TOTAL 1												106							
<b>II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>																			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)												115							
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation												143							
Subventions d'exploitation reçues												113							
Variation positive des stocks												111							
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée												116							
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation												153							
TOTAL 2												144							
<b>III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>																			
Achats												121							
Variation négative des stocks												145							
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances												125							
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.												146							
Taxes déductibles de la valeur ajoutée												133							
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)												148							
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée												128							
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois												135							
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante												150							
TOTAL 3												152							
<b>IV Valeur ajoutée produite</b>																			
Calcul de la Valeur Ajoutée												TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137					
<b>V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises</b>																			
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)												117							
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>																			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.																			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE												020							
Chiffre d'affaires de référence CVAE												022							
Effectifs au sens de la CVAE												023							
Période de référence												024		/		/		/	
Date de cessation												186		/		/		/	
<b>VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs</b>																			
Effectifs moyens du personnel												376							
Dont apprentis												657							
Dont handicapés												651							
Effectifs affectés à l'activité artisanale												861							

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD §§ Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.



6

## COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2033-F 2018

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)1  
1

(1)

Néant 

EXERCICE CLOS LE

31/10/2018

N° SIRET

3 4 7 9 4 6 3 5 2 0 0 0 1 5

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL DELONCA

ADRESSE (voie)

10 Rue DES VIGNERONS

CODE POSTAL

34420

VILLE

CERS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	500

## I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays Forme juridique  Dénomination N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions Adresse : N°  Voie Code Postal  Commune  Pays 

## II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  Nom patronymique  DELONCA Prénom(s)  OLIVIERNom marital  % de détention  75.00 Nb de parts ou actions  375Naissance : Date  14021973 N° Département  34 Commune  BEZIERS Pays  FRANCEAdresse : N°  12 Voie  Rue DES VIGNERONSCode Postal  34420 Commune  CERS Pays  FRANCETitre (2)  Nom patronymique  DELONCA Prénom(s)  FABIENNENom marital  LARROQUE LOUMIET % de détention  25.00 Nb de parts ou actions  125Naissance : Date  11051971 N° Département  81 Commune  ALBI Pays Adresse : N°  14 Voie  RUE DES VIGNERONSCode Postal  34420 Commune  CERS Pays  FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

**DELONCA**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 7 622,45 euros**  
**Siège social : 10 RUE DES VIGNERONS**  
**34420 CERS**  
**347946352 RCS**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE**  
**L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**DU 30 juin 2019**

L'an 2019,

Le 30 juin,

A 16 heures,

Les associés de la société DELONCA, société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 euros, divisé en 500 parts de 15,24 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 10 RUE DES VIGNERONS 34420 CERS, sur convocation faite par la gérance.

Sont présents :

Monsieur Olivier DELONCA, titulaire de 250 parts sociales en pleine propriété,

Madame Fabienne DELONCA, Madame Martine DELONCA, Monsieur Olivier DELONCA titulaires ensemble de 250 parts sociales (*Madame Martine DELONCA possédant l'usufruit desdites parts sociales et Monsieur Olivier DELONCA et Madame Fabienne DELONCA en qualité de nus-proprétaires*).

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Olivier DELONCA, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

OD AD  
FD

## ORDRE DU JOUR

- Rapport de la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2018 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 octobre 2018,
- le rapport de la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de la gérance et de son rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIERE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2018, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

00 ND  
FD

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 octobre 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2018 s'élevant à 18 078,89 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	18 078,89 euros
------------------------	-----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur Pour former un bénéfice	2 078,95 euros
--	----------------

distribuable de	20 157,84 euros
-----------------	-----------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 64 000,35 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **TROISIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## **QUATRIEME RÉOLUTION**

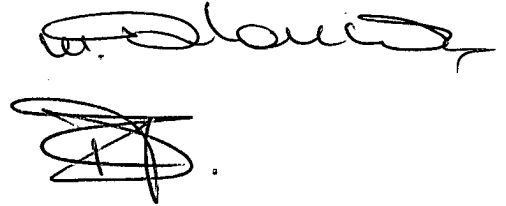
L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

00      ND  
FD

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés ou leurs mandataires.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and lines.A handwritten signature in black ink, appearing to be a name followed by a surname, written in a cursive style.

OD ND  
FD

**DELONCA**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 7 622,45 euros**  
**Siège social : 10 RUE DES VIGNERONS**  
**34420 CERS**  
**347946352 RCS**

## **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**DU 30 juin 2019**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 octobre 2018**

### **DEUXIEME RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 octobre 2018 s'élevant à 18 078,89 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	18 078,89 euros
------------------------	-----------------

Auquel s'ajoute :

Le report à nouveau antérieur Pour former un bénéfice	2 078,95 euros
--	----------------

distribuable de	20 157,84 euros
-----------------	-----------------

En totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 64 000,35 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices

### **Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2019**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Gérance

